

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

14 septembre 2016

## Une nouvelle personnalité à la Commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers

**Cinq membres de la Commission des sanctions, organe de jugement indépendant de l'AMF, ont vu leur mandat reconduit. Un sixième, Sophie Schiller, vient d'être désigné par le ministre des finances et des comptes publics.**

Le mandat de cinq des douze membres de la Commission des sanctions vient d'être renouvelé et une nouvelle personnalité fait son entrée au sein de la Commission. Par arrêté du ministre des finances et des comptes publics en date du 22 août 2016, Bernard Field, Bruno Gizard, Christophe Lepitre ont vu leur mandat reconduit au sein de la Commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers. Sophie Schiller, professeur de droit privé à l'université Paris-Dauphine, vient également d'être désignée. Elle remplace France Drummond, dont le mandat était arrivé à son terme. Par ailleurs, Marie-Hélène Tric et Edwige Belliard ont vu leur mandat reconduit respectivement par le premier président de la Cour de cassation et par le vice-président du Conseil d'Etat.

Réunie en formation plénière le 7 septembre, la Commission des sanctions ainsi constituée a pu procéder à l'élection de son président. Mme Marie-Hélène Tric, conseillère honoraire de la Cour de cassation et membre de la Commission des sanctions depuis février 2011, a été réélue présidente de la Commission dans sa formation plénière et de la première section. M. Jean Gaeremynck, président adjoint de la section des finances du Conseil d'Etat, a été réélu président de la deuxième section.

Pour mémoire, la Commission des sanctions, organe de jugement indépendant de l'AMF, est composée de 12 membres distincts de ceux du collège :

- quatre membres dont deux sont désignés par le vice-président du Conseil d'État et deux par le premier Président de la Cour de cassation ;
- six membres sont désignés à raison de leurs compétences financière et juridique ;
- deux représentants des salariés des entreprises d'investissement.

La durée du mandat des membres de la Commission est de cinq ans, renouvelable une fois.

Le président de la Commission des sanctions est élu par les membres de la Commission, parmi les quatre magistrats désignés par le vice-président du Conseil d'Etat et le premier président de la Cour de cassation.

Pour se prononcer sur un dossier, la Commission des sanctions peut se réunir en formation plénière ou en formation de section. En effet, comme le permet le code monétaire et financier, la Commission est organisée en deux sections, composée chacune de six membres et présidée par l'un des conseillers d'Etat ou des conseillers à la Cour de cassation.

A propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

**Contact presse :**

Direction de la communication de l'AMF - Christèle Fradin - Tél : +33 (0)1 53 45 60 29 ou +33 (0)1 53 45 60 28

**En savoir plus**

## ✚ Composition de la Commission des sanctions

## SUR LE MÊME THÈME

📡 S'abonner à nos alertes et flux RSS

COMMUNIQUÉ COMMISSION  
SANCTIONS

SANCTIONS &amp; TRANSACTIONS

29 novembre 2023

La Commission des sanctions de l'AMF sanctionne la société Visiomed et ses anciens dirigeants, MM. Éric Sebban et Olivier Hua, pour manipulation de marché. Elle sanctionne...

COMMUNIQUÉ COMMISSION  
SANCTIONS

SANCTIONS &amp; TRANSACTIONS

14 novembre 2023

La Commission des sanctions de l'AMF sanctionne un agent lié français d'un prestataire de services d'investissement chypriote et son dirigeant pour des manquements à leurs...

COMMUNIQUÉ COMMISSION  
SANCTIONS

SANCTIONS &amp; TRANSACTIONS

13 novembre 2023

La Commission des sanctions de l'AMF sanctionne deux personnes physiques pour des manquements d'initiés

**Mentions légales :**

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02